1

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération N°: 2023-04-02

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 15h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Objet: Avenant convention plan de relance en vue de prorogation délais de réalisation des travaux

Nombre de membres en exercice: 6
Nombre de membres présents: 5
Nombre de suffrages exprimés: 5

Etaient présents :

Gilbert GUIGUE (Titulaire, Conseil départemental)
 Claudine BONILLA (Titulaire, Conseil départemental)
 Franck MORAT (Titulaire, Conseil départemental)
 François MOIROUD (Titulaire, Conseil départemental)
 Jimmy BAABAA (Titulaire, Grand Chambéry)

<u>Étaient absents excusés</u> :

- Jean-Pierre FRESSOZ (Titulaire, Grand Chambéry)

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 5 octobre 2023

Secrétaire de séance :

- Claudine BONILLA

LE COMITE SYNDICAL,

VU la convention entre le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry (SMAC) et l'Etat, relative à l'appel à projets Plan de Relance - Plan de Modernisation des Abattoirs,

Monsieur le président rappelle que :

le coût total du projet s'élève à 4 142 311 € HT après signature d'un avenant au marché de travaux de modernisation de l'abattoir, et qu'une subvention de 826 604.32 € a été accordée le 06 juillet 2021 dont un acompte de 50 % a d'ores et déjà été versé.

Certifiée exécutoire par le Président

du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture et l'affichage au siège du Syndicat le

A ce jour, les travaux prévus sont réalisés, toutefois, la « SAS Savoie abattage » délégataire, a prévu d'effectuer des investissements complémentaires cet automne, notamment l'installation d'un restrainer automatique pour les porcs, d'une table élévatrice sur la chaine d'abattage pour les services vétérinaires, qui vont contribuer au bien-être animal et humain.

A ce titre la « SAS Savoie abattage » a déposé un dossier auprès du FEADER qui a fait l'objet d'un examen lors du COSEL début octobre 2023. Le montant des dépenses est de 792 091,60 € HT, montant estimé de l'aide Feader/Région : 272 402,27 €.

Délibération N° : 2023-04-02

Afin de pouvoir articuler au mieux le projet d'ensemble au travers des investissements de ces deux opérations envisagées d'une part par le SMAC et d'autre part par la « SAS Savoie abattage », une prorogation de délai est demandée pour le dossier Plan de Relance du SMAC, jusqu'au 31 mars 2024 (dans le respect du délai maximum de 3 ans).

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5 Nombre de suffrages exprimés : 5 **POUR** 5

- ➤ APPROUVE à l'unanimité l'avenant à la convention entre le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry (SMAC) et l'Etat, relative à l'appel à projets Plan de Relance Plan de Modernisation des Abattoirs,
- ➤ AUTORISE à l'unanimité M. le président à signer l'avenant à la convention entre le Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry (SMAC) et l'Etat, relative à l'appel à projets Plan de Relance Plan de Modernisation des Abattoirs et tout document y afférent.

Pour extrait conforme,

Le 11 octobre 2023,

Le Président GILBERT GUIGUE

